

Plouze



Monsieur,

pour répondre au demande que monseigneur
 fait. De la part de son excellence le ministre
 des affaires ecclésiastiques au sujet des instituteurs.
 il y a un sur ma paroisse qui n'est pas
 régulièrement autorisé par monseigneur. il se
 nomme domant de foll, natif de cette paroisse
 il a environ 16 élèves pour commencer à apprendre
 les lettres.

Le nombre, des élèves qui fréquentent l'école
 primaire, de ma paroisse, sont environ 21

je ne puis donner l'autre enseignement
 à monseigneur au sujet des instituteurs
 et des élèves de ma paroisse.

Je prie, monsieur, l'assurance
 respectueuse avec laquelle
 je suis

Prigent Le Dailh
 recteur

Plouze le 7 janvier 1828